

## SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absent ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

N°	Intitulé	Votes		
		Pour	Contre	Abstention
45-2026	Désignation de la commission communale des impôts directs	14+1		
46-2026	Participation au financement de l'assurance des sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2026	14+1		
47-2026	Attribution de subvention à l'association Solidarité entre Monts et Peuples	14+1		
48-2026	Contribution prestations informatiques - Association Grésille	14+1		
49-2026	Approbation avenant n°1 EPFL - Maison Billon Épernay	14+1		
50-2026	Approbation devis location toilettes sèches - Wc'Loc	14+1		
51-2026	Désignation des élus communaux pour commissions au sein de la communauté de communes cœur de Chartreuse.	14+1		
52-2026	Création d'emploi permanent - Adjoint technique à temps complet	14+1		
53-2026	Contrat d'accroissement temporaire d'activité - Emploi non permanent - Adjoint technique	14+1		
54-2026	Approbation des tarifs - Musée de l'Ours des Cavernes	14+1		
55-2026	Tarif garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2026	14+1		

Secrétaire de séance,  
REY Suzanne



Le Maire,  
LENFANT Anne



Affichée le 02/06/2026



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 45bis-2026 : DÉSIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

#### ANNULE ET REMPLACE DEL 45-2026

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale en ayant notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Madame Le Maire soumet la liste des 24 noms à proposer à la DDFIP, pour la composition de la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal dresse la liste de proposition suivante :

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| -CLARET Jean-Paul | -BOISTARD Sylvie       |
| -PIN Régis        | -D'HOOGHE Jacques      |
| -BESSON Christian | -CHÊNE Claude          |
| -MONNET Serge     | -BOUILLOT Françoise    |
| -BRACHET Sylvain  | -REY Michel            |
| -GANDY Pierre     | -BESSON Hervé          |
| -CLARET Huguette  | -TARDY Marielle        |
| -PIN Yann         | -FAUVET Myriam         |
| -GUYOTOT Patrick  | -GANDY Eric            |
| -FEVER Josette    | -RIGAUD-MINET Philippe |
| -BURLET Brigitte  | -BRANCAZ Claude        |
| -REY Dominique    | -ALLEGRET Christiane   |

#### 45bis/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

**45bis/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

#### 46-2026 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSURANCE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'amicale des sapeurs-pompiers doit souscrire une assurance afin de garantir les sapeurs-pompiers volontaires dans l'exercice de leurs missions liées à l'amicale.

Chaque année, les 4 communes desservies par le centre de secours (Entremont-le-Vieux, Corbel, Saint-Pierre-d'Entremont Savoie et Saint-Pierre d'Entremont Isère) sont sollicitées pour participer au financement selon une répartition au nombre d'habitants.

Répartition cotisation 2026	
Corbel	160.73€
Saint-Pierre-d'Entremont Savoie	294.28€
Saint-Pierre-d'Entremont Isère	294.28€
Entremont-le-Vieux	429.80€

Le montant demandé pour l'année 2026 pour la commune d'Entremont-le-Vieux s'élève à 429.80€.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- accepte de verser la somme de 429.80€ à l'amicale des pompiers pour financer l'assurance 2026

46/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1          Contre :          Abstention :

**46/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 47-2026 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « SOLIDARITÉ ENTRE MONTS ET PEUPLES »

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association « Solidarité Entre Monts et Peuples » pour la mise en place du projet « Les Entremonts : Terre Hospitalière » qui a pour objectif :

- d'accueillir le mieux possible les personnes exilées, vivants sur notre territoire
- de créer des liens avec tous les habitants

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide d'allouer au profit de l'association « Solidarité Entre Monts et Peuples », une subvention d'un montant de **500 euros pour l'année 2026**.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1          Contre :          Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



47/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MEcredi 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

#### 48 -2026 : CONTRIBUTION PRESTATIONS INFORMATIQUES – ASSOCIATION GRÉSILLE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que la commune a choisi de changer de prestataire concernant l'hébergement informatique passant d' « OVH » à « Grésille » pour :

- La bibliothèque : boîte de messagerie, moteur de liste de diffusion, hébergement Next cloud et machine virtuelle dédiée pour le PMB.
- La mairie : site web mairie.

Grésille est une association basé à Grenoble qui met à disposition des ressources informatiques avec un prix libre.

Madame le Maire souhaite proposer une contribution de 130€ par an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide de verser la somme de 130€ par an à l'association Grésille pour l'ensemble des prestations listés ci-dessus.

48/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

**48/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

#### 49 - 2026 : APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER N°1 DE LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE OPERATION 25-654 MAISON BILLON EPERNAY

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire explique que le portage foncier de la maison « Billon » à Epernay par l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage foncier commencé le 10 avril 2025 opération « n°25654 – Epernay II ».  
Cette acquisition concerne la parcelle G 1193.

Il convient d'approuver l'échéancier financier de cette opération qui prévoit au 10 avril 2026 une annuité sur capital stocké de 24 608.65€. Cette échéance se renouvelle au 10 avril de chaque année jusqu'en 2030, le solde interviendra le 10 avril 2031.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention modifiant l'article 10.4 « Modalités de remboursement et taux de portage ».

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

49/2026

Le Maire,  
Anne LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 50-2026 : APPROBATION DEVIS LOCATION TOILETTES SÈCHES – WC'LOC

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle l'affluence touristique au Désert d'Entremont-le-Vieux et l'intérêt de mettre à disposition des toilettes publiques sèches durant la saison estivale, soit du 01 juillet 2026 au 01 septembre 2026.
- présente le devis de l'entreprise « WC'Loc » concernant la location des toilettes sèches et son entretien,
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 664.45€HT soit 797.34€TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « WC'Loc » de 664.45€HT soit 797.34€TTC.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

Le Maire,  
Anne LENFANT



50/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 51-2026 : DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUX POUR COMMISSIONS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire explique les différentes commissions existantes au sein de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'intérêt de participer à celles-ci.

Les différentes commissions sont : petite enfance et solidarité, jeunesse, économie, agriculture et forêts, mobilité/énergie et transition écologique, tourisme, prévention et gestion des déchets, urbanisme et habitat, SPANC et finances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Commission de la 4C	Élus communaux titulaires	Élus communaux suppléants
Petite enfance et solidarité	Suzy Rey	
Jeunesse	Stéphanie Breyton	Serge Le Thérizien
Économie	Eve Francillard	Thibaud Rigaud-Minet
Agriculture et forêts	Jean-Luc Besson	Gilles Berthet
Mobilité, énergie et transition écologique	Frédérique Duquesnoy	Stéphanie Breyton
Tourisme	Noémie Huart	

51/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



	Jean-Luc Besson Stéphanie Breyton Bruno Tardy	
<b>Prévention et gestion des déchets</b>	Anne Lenfant	
<b>Urbanisme et habitat</b>	Frédérique Duquesnoy Anne Lenfant	
<b>SPANC</b>	Bruno Tardy	
<b>Finances</b>	Anne Lenfant	

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

51/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 52-2026 : CRÉATION EMPLOI PERMANENT – ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter une nouvelle personne afin de compléter le service technique ;

Le conseil municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

#### DECIDE

- **la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires**

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 01/06/2026

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

52/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15		
Nombre de membres présents : 14		
Nombre de suffrages exprimés : 14+1		
Date de la convocation : 13/05/2026		
Date d'affichage : 13/05/2026		
Votes :		
Pour : 14+1	Contre :	Abstention :

**52/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

#### 53-2026 : CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT – ADJOINT TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un remplacement pour l'entretien des locaux du Musée de l'Ours des Cavernes ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans la période du 01 juin 2026 au 30 septembre 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de son grade.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de cet exposé et après avoir délibéré :

- décide de créer un emploi non permanent dans la période du 01 juin 2026 au 30 septembre 2026 pour l'entretien des locaux au musée de l'Ours des Cavernes.

53/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

**53/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MECREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 54-2026 : APPROBATION DES TARIFS – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du Musée de l'Ours des Cavernes : création de nouveaux tarifs et modifications de tarifs, comme indiqué ci-dessous.

#### Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes 20 mai 2026

Description	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
MAMMOUTH	14,18€	17,01€	28,50€
PANDA AVEC BAMBOU	7,65€	9,18€	15,30€
PANDA AVEC SON BÉBÉ	4,34€	5,20€	11€
MAGNET LUCILE COSTE	4,50€	Non assujetti à la TVA	7€
SAVONS LES SECRETS DU BENS	4,50€	Non assujetti à la TVA	7€
BOULE A NEIGE CHARTREUSE	5,27€	6,32€	10€
MAGNET CHARTREUSE	2,30€	2,76€	6€
OURS COLLOMBINE	12,82€	15,38€	23€

54/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



### Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes 20 mai 2026

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Bouteille isotherme Alt.2082	19,50€	23€
Goude alu – Mon P'tit Som	7,50€	10€
Magnet Peter Pan	14€	12€
Marque-page	1,90€	2€
Crayon papier ours	3,20€	3,50€

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**

**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :

**54/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 55-2026 : TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix de la ½ heure de 0.05€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Fixe le tarif à 1.50€ la ½ heure à compter 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Décide de facturer le prix de la ½ heure au double du tarif de la ½ heure soit à 3.00€ à compter du 1er septembre 2026 :
  - pour toute inscription hors délai,
  - pour inscription d'office si l'enfant est déposé à la garderie le matin sans être inscrit,
  - pour inscription d'office si l'enfant non inscrit à la garderie n'est pas récupéré à 16h40 ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

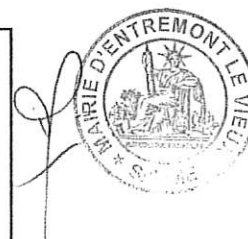
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14+1  
Date de la convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : 13/05/2026  
Votes :  
Pour : 14+1      Contre :      Abstention :



55/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

